

AUX PETITS SOINS POUR LES OISEAUX

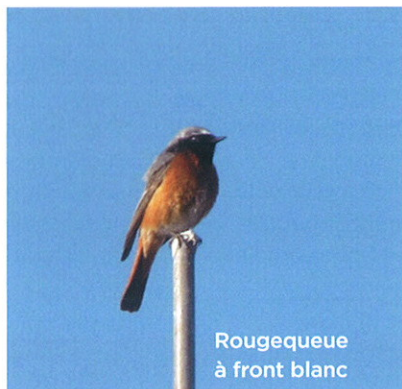
DES NICHOTRS INSTALLÉS DANS LES PARCS

Dans le cadre de sa politique innovante en matière de développement durable, la ville installe cet hiver des nichoirs dans ses parcs pour favoriser la biodiversité.



Dans une démarche pionnière au niveau de l'agglomération, trois parcs et une place de la commune sont devenus des « refuges LPO » (Ligue de Protection des Oiseaux) : la Place Stengel, le Jardin de la Condamine, le Parc des Chênes et le Parc de la Maison de la Rencontre. « Il s'agit de favoriser dans ces lieux la présence des oiseaux par une gestion durable des espaces naturels et certains aménagements spécifiques » explique Erick Roizard, adjoint au Développement durable. Dans ce cadre, 14 nichoirs de 4 types différents ont été réalisés par les services techniques municipaux sur les conseils de la LPO (voir encadré). Dix seront installés en janvier-février dans les « refuges LPO » et 4 dans le quartier Sources-Pérollier. Si la majorité des nichoirs a été installée à une hauteur de 3 à 5 mètres, certains seront assez visibles pour permettre au public d'observer leurs occupants. Ainsi, au Jardin de la Condamine, un nichoir à grimpeur sera installé sur le grand cèdre. À surveiller aux beaux jours !

L'engagement de la ville à préserver la biodiversité a amené également des modifications dans l'entretien des espaces verts. « Outre la suppression de l'emploi de tout produit phytosanitaire, nous avons réalisé des plantations de prairies fleuries pour attirer les insectes, d'arbustes à haies pour fournir de la nourriture aux oiseaux... » précise Marie Prévot, responsable des équipes espaces verts. Une gestion différenciée des espaces a également permis la création de zones à l'aspect plus naturel, avec des haies ou des bosquets non taillés, ou des fauches plus tardives pour fournir abris et nourriture à la faune aviaire.



Rougequeue à front blanc

L'AVIS D'UN EXPERT

Cyrille Frey, chargé d'études à la LPO a conseillé la commune pour le choix des nichoirs qui sont en cours d'installation.

« En fonction du diagnostic écologique réalisé sur les parcs en 2011, nous avons proposé des abris correspondant à 4 espèces d'oiseaux différentes. Deux sont des espèces communes qui adoptent facilement les nichoirs : la mésange bleue et la mésange charbonnière. Les deux autres, le rougequeue à front blanc et le grimpeur, sont des oiseaux qui nichent habituellement dans de vieux arbres creux. Pour des raisons évidentes de sécurité, il en demeure peu en milieu urbain. Il s'agit donc de leur proposer des abris de substitution. D'une manière générale, l'installation de nichoirs n'est pas une mesure totalement artificielle, c'est un moyen de reconstituer un habitat naturel qui a été supprimé par l'activité humaine. Un moyen de retrouver un équilibre et permettre un retour de l'oiseau en milieu urbain. »